

inf VESDRE

Trimestriel n°92 - septembre-novembre 2020

Bulletin de liaison du **Contrat de Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)



La Vesdre lors de l'Opération Rivières Propres à Chaudfontaine, septembre 2020 ©CRV

Les partenaires se présentent :

- Le Parc Naturel des Sources

8

Milieus et espèces

- La balsamine de l'Himalaya
- Les oiseaux de nos rivières
- Une nouvelle mare à Chaudfontaine

2-4

9-11

12

Qualité des eaux

- Faisons barrage aux OFNI
- Opération Rivières Propres

5

6-7

Chers lecteurs,

2020 n'aura pas été une année facile... Après plusieurs mois chaotiques à cause de la crise Covid-19, le Contrat de Rivière a pu heureusement reprendre une activité « relativement normale » en septembre. C'est ainsi que certaines actions, mises en stand-by depuis mars, ont pu être relancées, quoi que sur un mode adapté à la situation sanitaire : l'action « ici commence la mer » (commande d'un 2^e lot de pavés-macarons avec les autres Contrats de Rivière, présentation du projet et conférence de presse en visio-conférence, inauguration en tout petit comité des premiers macarons dans le bassin de la Vesdre), l'Opération Rivières Propres (finalement couplée avec BeWapp), la pose du barrage flottant « Faisons barrage aux OFNI » à Verviers et à Chaudfontaine, la participation à la création d'une mare didactique avec le PCDN de Chaudfontaine, le projet d'aménagement en faveur de la biodiversité le long du Ry de Vaux avec la commune de Trooz, la participation aux pêches électriques de l'ULiège, des réunions avec les partenaires sur le terrain (et d'autres en visio-conférences), la révision de certaines animations, la participation au Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique pour les PGRI et PARIS, etc. Par contre, une seule

des animations et une seule des balades programmées/reprogrammées en septembre ont finalement pu être organisées... Et heureusement, comme en mars, l'Assemblée Générale a pu se tenir en présentiel, juste avant le reconfinement...

Et voilà donc l'équipe du CRV à nouveau en télétravail complet. Mais elle continue ses activités, à distance : préparation de l'InfoVesdre, distribution du matériel « Ici commence la mer » aux communes, préparation d'outils de sensibilisation sur la problématique de la bernache du Canada, bilans de certaines actions, tâches administratives, etc. Par contre, plusieurs animations scolaires avaient été programmées en novembre (report de mars pour certaines), les voilà à nouveau impossibles à réaliser...

Nous espérons pouvoir vous retrouver bientôt dans des conditions plus sereines. D'ici là, prenez bien soin de vous !

*Christiane Urban-Jacquet
Présidente du Contrat de Rivière
Vesdre*



Milieux et espèces : Exotiques envahissantes

Actions n° 11Ve242, 14Ve055 et 20Ve123
Province de Liège 14Ve060

Balsamine de l'Himalaya : gestion estivale 2020



Cela fait maintenant 8 ans que le Contrat de Rivière Vesdre, aidé de plusieurs de ses partenaires ou collaborateurs (Communes, AD&N, GAC de Jalhay, Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel, Parc Naturel des Sources, PCDN de Chaudfontaine, pêcheurs, etc.), mène progressivement des actions de terrain pour limiter la prolifération et la propagation de la balsamine de l'Himalaya le long de certains cours d'eau du bassin de la Vesdre (affluents et tête de bassin).

Pour rappel, la balsamine de l'Himalaya est une plante exotique, devenue invasive en colonisant nos milieux naturels. Bien qu'inoffensive, cette plante, aux fleurs pourpres à blanches, est néfaste pour le maintien des berges (conséquence de ses racines très superficielles qui ne fixent pas les terres). Elle a aussi un grand pouvoir de dissémination de ses graines, qu'elle peut projeter à plusieurs mètres d'elle et qui profitent ainsi d'un transport sur longue distance via les cours d'eau.

La technique de gestion la plus simple et la plus efficace est l'arrachage des plants. Mais pas n'importe quand... Pas trop tôt dans la saison, sinon elle est moins facilement repérable (trop petite et pas encore en fleurs) dans le reste de la végétation et on risque d'en oublier ; pas trop tard dans la saison, sinon on risque de disséminer ses graines en la manipulant. L'idéal est donc de la mijouiller à la mi-août : elle est en fleurs mais ses graines ne sont pas encore formées ou mûres.

Cet été, le Contrat de Rivière Vesdre a encore parcouru les cours d'eau du bassin où la balsamine de l'Himalaya est toujours présente (ou était présente précédemment). Force est de constater qu'au fil des années, les actions de gestion menées portent leurs fruits : une régression du nombre et de la taille des populations est réellement observée. Certains cours d'eau en sont même apparemment débarrassés, bien qu'une surveillance pendant plusieurs années soit recommandée.

Mais à l'exception du site à la confluence avec la Helle (Eupen, tête de bassin), et bien que fortement envahie à de nombreux endroits, la Vesdre n'est quant à elle pas encore en voie de gestion de ses balsamines de l'Himalaya. Chaque chose en son temps...

Voici le bilan :

Commune de Sprimont (action n° 14Ve070) :

- Le *ruisseau de Stinval* et le *ruisseau des Heids* : les populations continuent à diminuer. Seule une zone sur un terrain privé contient encore une grande population, malgré le rappel annuel que la Commune fait au propriétaire.
- Le *fossé de la « Côte des Forges »*, géré par la DGO1, reste malheureusement envahi de balsamine sur un tronçon de 500m.
- Le *Ry de Mosbeux*, également envahi, fera quant à lui l'objet d'une gestion dans les années à venir.



Commune de Chaudfontaine (actions n° 20Ve125 et 20Ve126) :

En raison de la crise sanitaire 2020, l'arrachage de la balsamine de l'Himalaya n'a pas pu être réalisé par les bénévoles du PCDN, contrairement à l'année dernière. C'est donc l'équipe du CRV qui a pris le relais cet été.



- Le *ruisseau des Paillettes* et le *ruisseau du Fond des Cris* : Quelques populations sont encore présentes, dont une grande sur un terrain privé. La commune va contacter le propriétaire afin de l'en informer pour qu'il puisse la gérer dorénavant.
- Le *Géloury* : une belle régression a été observée. Le propriétaire des terrains concernés intervient, et seule la zone humide en val a dû être finalisée par le CRV.

Commune de Jalhay (action n° 17Ve070) :

- Le *ruisseau du Passage* semble désormais débarrassé de la balsamine de l'Himalaya. Une surveillance est néanmoins maintenue.
- Le *Wayai* présente encore quelques petites populations et plants épars, en forte régression. L'arrachage des dernières années porte ses fruits.
- La *zone humide à côté du lac de Warfaaz* : une centaine de pieds ont été arrachés.
- Le *ruisseau du Foyeuru* et le *ruisseau de Maloupont* : en collaboration avec le CRV et le GAC, la commune de Jalhay a à nouveau organisé un chantier bénévole sur ces ruisseaux. Malgré le travail exemplaire réalisé et



bien que les populations diminuent peu à peu, il reste du boulot... N'hésitez pas à faire partie de l'aventure l'année prochaine !

- La *Borchêne* : des bénévoles du GAC de Jalhay ont arraché plus de 2000 plants...



Commune d'Eupen :

- La *Vesdre* : situé en tête de bassin, le site de la confluence avec la Helle a été le tout premier tronçon géré par le CRV, en 2012. Depuis, l'arrachage systématique chaque année a permis de faire quasi disparaître la balsamine dans cette zone. Seules quelques balsamines ont encore été retrouvées cet été.

Commune de Baelen :

- Le *Breyborn* et le *Bach* : bonne nouvelle ! Comme les 2 dernières années, aucune balsamine n'a été trouvée. La prochaine vérification se fera en 2022.

Commune de Theux (action n° 20Ve131) :

- La **Hoëgne** : plus de 4.000 plants ont été arrachés par l'équipe CRV. La balsamine de l'Himalaya est encore bien présente le long de ce cours d'eau, notamment sur certains terrains privés bordant la rivière. La commune est en contact avec les propriétaires concernés et certains ont commencé à agir cet été. A suivre...

Commune de Herve :

- Le **Hak** et la **Magne** : aucune balsamine n'a été retrouvée sur ces cours d'eau ; les efforts paient ! La prochaine vérification est fixée à 2022.

Commune de Soumagne :

- Le **ruisseau des Marais** : une vérification sans gestion a été réalisée sur un terrain privé. Cette population initialement énorme régresse, mais reste bien trop grande pour une gestion manuelle. La commune doit contacter le propriétaire pour qu'il intervienne de manière plus intensive.

Commune de Trooz :

- Le **Bola** et le **Ry de Vaux** : aucun plant n'a été observé ; les actions précédentes ont été très efficaces. La prochaine vérification se fera en 2022.

Commune d'Olné :

- Le **Bola** : une très forte régression est observée. A peine quelques pieds ont dû être enlevés.



Commune de Spa :

- Le **ruisseau de Creppe** : la vérification de la zone (terrain privé) faite conjointement par le Parc Naturel des Sources et le CRV montre la quasi disparition de la balsamine sur ce tronçon, peut-être en raison des travaux réalisés au printemps par le propriétaire. Un contrôle est fixé à l'année prochaine.
- La **réserve naturelle domaniale du Chawion** : ce site signalé cette année par le Cantonnement DNF de Spa est très fortement envahi. Une première gestion, sur une petite partie, a été pratiquée par le DNF et des bénévoles scouts durant l'été. Mais vu l'ampleur de l'inva-



sion et les difficultés d'accès et de mise en œuvre (zone humide), une réunion de concertation entre la Province de Liège, le DNF et le propriétaire privé va être organisée par le CRV cet hiver.

Commune de Verviers :

- Le **ruisseau des Paires** et le **Mangombroux** : le suivi des populations de balsamine est aux mains du PCDN de Verviers et une gestion 2021 par ses bénévoles est envisagée.

Encore une fois, le CRV souhaite remercier vivement les bénévoles et les partenaires qui ont participé à ces chantiers de gestion, ou qui les ont menés. Sans eux, les résultats ne seraient pas aussi encourageant. Leur collaboration est très précieuse pour une évolution positive de la lutte contre cette espèce invasive qu'est la balsamine de l'Himalaya.

Le CRV et ses partenaires constatent que les efforts fournis apportent une réelle régression des populations, même si certaines sont plus tenaces que d'autres.

N'hésitez pas à rejoindre les équipes l'année prochaine ; c'est ensemble que nous parviendrons à éradiquer cette plante de notre bassin. **L'union fait la force !**



L'équipe de bénévoles du PCDN 2018

Une année allégée pour l'action « Faisons barrage aux OFNI »

L'année 2019 avait été perturbée par un étiage sévère qui nous avait contraints à modifier le planning de l'action « **Faisons barrage aux OFNI** ». Nous espérons que 2020 nous épargnerait... Cela n'a pas été le cas : seules 3 poses de notre barrage flottant ont pu être effectuées !

La première, sur la Magne à Trooz, a vu notre barrage (installé le 9 mars) démonté prématurément et mis en sécurité sur la berge durant une semaine, suite à une crue. La rivière ayant retrouvé ensuite un débit plus acceptable, nous l'avons remis en place jusqu'à la fin du mois de mars, afin qu'il joue son rôle d'outil de sensibilisation à la problématique des déchets flottants et dérivants. Au final, l'équivalent d'un sac de déchets divers (plastiques, ballons, bouteilles...) a été retiré.

Le confinement puis un nouvel étiage estival ont malheureusement décidé de la suite de notre planning : toutes les poses prévues ont dû être annulées !

L'action a repris à la mi-septembre, avec une installation sur la Vesdre à Verviers pour une durée de trois semaines. Avec le concours des ouvriers communaux de la Ville, cette opération s'est déroulée sans encombre. Nous avons ainsi récolté l'équivalent de 6 gros sacs poubelles : nombreux

emballages et sachets plastiques, bouteilles de toutes sortes, fragments de mousse et de frigolite, piles, capuchons, bocaux, restes alimentaires, etc. Des déchets malheureusement classiques...

La dernière pose de l'année s'est faite sur la Vesdre à Vaux-sous-Chèvremont (Chaufontaine), le 6 octobre. Philippe, du Service Environnement de Chaufontaine et Collin, son stagiaire, nous ont prêtés mains fortes. Le bilan : 2 gros sacs de déchets divers (ballons, fragments de frigolite, sachets plastiques, bouteilles en plastique et en verre, emballages divers, etc...), 1 sac de PMC, et de nombreux morceaux de bois !

Notre barrage est à présent nettoyé et rangé, prêt pour une nouvelle saison. Ouvrez l'œil, car dès le mois de mars, il sera à nouveau présent sur différents cours d'eau du bassin de la Vesdre.



Verviers - action n° 17Ve101



Chaufontaine - action n° 17Ve077



Trooz - action n° 17Ve100

Opération Rivières Propres 2020

Cette année, en raison de la crise sanitaire du COVID-19, l'Opération Rivières Propres a été quelque peu chamboulée... Habituellement organisée en avril (et pour certaines communes en mars, lors du Grand Nettoyage de Printemps BeWapp), elle a dû être postposée nettement plus tard dans l'année.

Une particularité de cette édition : partout en Wallonie, les Opérations Rivières Propres se sont déroulées en parallèle du Grand Nettoyage de Printemps organisé par BeWapp, lui aussi reporté en septembre pour cause de confinement. Le regroupement de ces 2 événements à une même date aura permis une belle collaboration entre les Contrats de Rivière et BeWapp, et une visibilité plus importante de cette action sur les rivières.

C'est ainsi que le samedi 26 septembre, 7 communes ont participé à la 19^e édition de l'Opération Rivières Propres dans le bassin de la Vesdre : Baelen, Chaudfontaine, Jalhay, Olne, Soumagne, Theux et Verviers.

Ensemble, ces communes ont rassemblé environ 200 bénévoles. Ils ont ramassé environ 17,5 m³ de déchets de toute sorte (cannettes, pneus, vélos, bouteilles, grillage, chaises, bâches, lingettes, mégots de cigarette, ordinateur, matelas, ...).



Chaudfontaine - action n° 17Ve078



Verviers - action n° 14Ve105



Jalhay - action n° 14Ve085

Et le vendredi 25 septembre, deux entreprises, *Cabot Plastics* à Pepinster et l'usine d'embouteillage *Coca-Cola* à Chaudfontaine, ont également constitué des équipes de bénévoles parmi leur employés et cadres pour nettoyer respectivement les berges de la Hoëgne et de la Vesdre à proximité de leurs installations.

Nous remercions infiniment tous les participants pour leur dévouement et leur motivation sans relâche, malgré la météo qui n'était pas au rendez-vous... Ensemble, ils ont contribué à améliorer la qualité de nos cours d'eau et à leur rendre une esthétique plus agréable.



Cabot Plastics



Coca-Cola



Verviers

Envie de participer vous aussi à cette action citoyenne (malheureusement encore nécessaire) ?

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au printemps 2021 pour la 20^e édition de l'Opération Rivières Propres dans le bassin de la Vesdre !

La nature vous remerciera ... 😊



Jalhay



Theux - action n° 14Ve077



Soumagne - action n° 14Ve096

Baelen action n° 20Ve221 - Olné action n° 14Ve091

Le Parc naturel des Sources : « ensemble pour une nature préservée »

L'eau : c'est la richesse naturelle qui a servi de fil conducteur à la création du **Parc naturel des Sources**, lequel s'étend sur les communes de Spa et Stoumont. Deux communes au dénominateur commun : chacune abrite des sources d'eaux minérales naturelles, celles de Spa et de Bru. Logique qu'à côté de la **Ville de Spa** et de la **commune de Stoumont**, la société **Spadel**, qui commercialise ces eaux, fasse, au même titre que l'**ASBL Domaine de Bérinzenne**, partie des quatre partenaires du Parc. Depuis la création du Parc naturel des Sources, en 2018, l'équipe de terrain participe à la **protection et à la mise en valeur de l'environnement et des paysages** de ce territoire de 148 km². On y fait notamment référence à ses eaux, ses cours d'eau, mais aussi ses forêts, ses fagnes, ses zones agricoles et ses habitats plus ruraux.

Des actions concrètes

Au sein de l'équipe technique du Parc naturel des Sources, une poignée de chargés de missions s'occupe de mettre sur pied des actions concrètes pour promouvoir la biodiversité, la ruralité, le paysage, pour aider à aménager le territoire de manière raisonnée ou encore pour offrir la possibilité au plus grand nombre de pouvoir participer à des « actions natures ».



C'est ainsi qu'à Spa, trois prairies communales (à la Sauvenière, à la Géronstère et au Pré du Cerf) ont bénéficié en 2019 et 2020 de travaux de diversification : **plantations de haies indigènes et de fruitiers hautes-tiges**. Dans les mois à venir, des **mares** viendront encore compléter les aménagements de ces parcelles. Début de cette année, à l'initiative de riverains, un **groupe de travail pour améliorer la biodiversité** à Spa s'est mis en place avec l'aide du Parc. Un autre groupe, cette fois composé de propriétaires forestiers, est en cours de constitution avec pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques pour mieux préserver les forêts. Cet automne encore, le Parc proposera à nouveau aux Spadois de relever le « Fruit trees challenge » - rebaptisé « **Concours d'Âbes à Fruit** » afin de mieux coller à nos traditions wallonnes



- et de profiter ainsi d'un achat groupé pour planter un maximum d'arbres fruitiers sur la commune. Enfin, le **soutien de projets mis en œuvre par les Contrats de Rivières** dont celui de la Vesdre, fait aussi partie des missions du Parc naturel des Sources avec la participation à des chantiers d'arrachage de balsamines, la contribution à l'achat de panneaux indiquant le nom des cours d'eau, etc. Et ce n'est qu'un début...

Plus d'infos sur <http://www.parcnatureldessources.be/fr> ou sur notre page **Facebook : PNSources**



La Nature et l'Homme, main dans la main

A la différence d'une réserve naturelle, un parc naturel tient compte des activités humaines et va même au-delà : il **invite le citoyen à jouer un rôle actif**. Qu'ils soient forestiers, agriculteurs, riverains ou encore promeneurs, tous sont invités à participer à la sauvegarde et à l'amélioration du cadre de vie exceptionnel au niveau biologique, géographique ou simplement paysager que représente le Parc naturel des Sources.

L'équipe du Parc naturel des Sources
Photos © A. Pironet et Y. Fettweis

La bergeronnette des ruisseaux, un oiseau frétilant...

Il sautille et frétille de la queue... Non, ce n'est pas d'un chien dont il est question, mais bien d'un oiseau : la bergeronnette des ruisseaux !

Cet oiseau, souvent rencontré le long de nos cours d'eau, se fait remarquer grâce à son beau plumage gris sur les parties supérieures et jaune brillant sur les parties inférieures. Il est également connu pour sa longue queue qui remue sans cesse de bas en haut.

Le saviez-vous ? Les bergeronnettes (qu'elles soient des ruisseaux, grise, printanière, à longue queue, ...) sont également appelées « hoche-queues ». Leur nom latin « *Motacilla* » signifie d'ailleurs « qui remue la queue ».



Frédéric Pelsy - www.oiseaux.net

La bergeronnette des ruisseaux peut parfois être confondue avec la bergeronnette printanière, dont le plumage est verdâtre sur les parties supérieures. Nous pouvons également observer facilement la bergeronnette grise dans nos régions. Parmi les bergeronnettes, celle des ruisseaux a la plus longue queue et a les pattes rosées, contrairement à ses cousines, qui ont les pattes noires.

Cet oiseau sympathique mesure en moyenne 20 centimètres, pour une envergure de 29 centimètres. Il pèse entre 15 et 23 grammes.

Pour distinguer le mâle de la femelle, il faut observer le dimorphisme sexuel qui se marque lors de la période de reproduction, au printemps : le mâle a alors une bavette noire au niveau de la gorge tandis que la femelle a une gorge pâle.

Au menu, la bergeronnette des ruisseaux raffole d'insectes et autres invertébrés aquatiques qu'elle capture au sol et au bord de l'eau. Il lui arrive parfois de réaliser des balais aériens afin d'attraper une proie en plein vol.

Passée maître dans la réalisation de ces prouesses, elle est capable d'accumuler une dizaine d'insectes dans son bec.

La bergeronnette des ruisseaux est une espèce migratrice partielle, bien que certains individus soient sédentaires et hivernent en Europe occidentale. Pour la migration d'automne, elle prend son envol en direction de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée. Elle revient en ses lieux de reproduction au mois d'avril, parfois même en mars.

Son nid n'est jamais bien loin du cours d'eau. Elle niche dans une cavité ouverte : vieux mur, entre des pierres, entre des racines, sous un pont, ... Cet oiseau a deux nichées par an et pond en moyenne 4 à 6 œufs par saison. Il arrive fréquemment qu'il partage son nid avec un voisin, un oiseau bien connu de nos rivières : le cincle plongeur !

En réalité, ces deux oiseaux sont victimes d'une raréfaction des sites de nidification, due à l'aménagement des cours d'eau, la consolidation des berges, des constructions modernes de ponts, ... Tout cela n'offre que très peu de solutions à ces deux espèces qui n'ont alors d'autre choix que d'utiliser des ouvrages de nature anthropique pour réaliser leur nid.

Pour leur venir en aide, des nichoirs sont installés sous les ponts. Il arrive donc parfois que la bergeronnette des ruisseaux édifie son nid au-dessus du nid du cincle plongeur. En général, l'entente entre voisins est plutôt bonne, ils ne sont pas bien difficiles quand ils ont l'occasion de cohabiter dans un beau nichoir qui leur est destiné...

En wallonie, la bergeronnette des ruisseaux fait partie des espèces « non menacées ».

Vous l'aurez compris, tout comme le cincle plongeur ou encore le martin-pêcheur, la bergeronnette des ruisseaux est un oiseau emblématique de nos rivières. Pour avoir la chance de les observer, gardez l'œil ouvert durant vos promenades le long de l'eau !

Sources :

- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/motacilla-cinerea.html?IDD=50334203&IDC=305>
- <https://www.oiseaux.net/oiseaux/bergeronnette.des.ruisseaux.html>
- <https://arthistoriteck.wordpress.com/2011/03/19/la-bergeronnette-des-ruisseaux/>
- <http://www.oiseau-libre.net/Oiseaux/Especies/Bergeronnette-des-ruisseaux.html>
- http://www.maisondelapeche.be/Fr/Bergeronnette-des-ruisseaux_181_4.html
- http://environnement.wallonie.be/convent/de/cincle_bergeronnette.pdf

Martin, le pêcheur...

« Une couleur vive, un bleu azur et un cri perçant attirent votre attention sur le cours d'eau. Vous l'avez à peine aperçu... Mais il s'agit bien de lui, cette flèche bleue rasant l'eau, c'est le martin-pêcheur... »

Il ne pèse pas plus de 50 grammes et a une longueur de 18 centimètres, pour une envergure d'une vingtaine de centimètres. Pourtant, ce petit oiseau est le roi des pêcheurs, d'où son nom en anglais « Kingfisher » (king : roi ; fisher : pêcheur).

Le dimorphisme sexuel est faible. Les adultes ont un plumage bleuté sur les parties supérieures, les parties inférieures sont d'un roux vif à l'exception de la gorge qui est blanche. Pour différencier le mâle de la femelle, il faut surtout observer le bec. Seule la femelle a la mandibule inférieure orange. Le mâle a le bec entièrement noir.

C'est une espèce plutôt solitaire, dont le territoire peut atteindre 5,5 km de rivière. L'étendue de son territoire varie en fonction des ressources en nourriture et de la structure des berges, importante pour le creusement de son nid.

Il se nourrit essentiellement de poissons de petite taille (4 à 6 cm), mais il apprécie aussi les têtards et invertébrés aquatiques se trouvant dans une eau peu profonde et assez claire. Il doit souvent s'y prendre à plusieurs reprises avant d'attraper sa pitance.



Marc Fasol - www.oiseaux.net

Sa technique de pêche consiste à observer une proie potentielle depuis son perchoir, d'une hauteur de 1 ou 2 mètres, pour ensuite plonger dans l'eau à grande vitesse à l'aide de son bec bien aérodynamique. Il peut repérer un poisson à 25 mètres ! Et ce n'est pas tout : ce petit saphir des rivières a la capacité d'évaluer la distance et la profondeur à laquelle se situe sa proie ! Encore plus remarquable... il tient compte de la réfraction de la lumière sous l'eau et ajuste sa trajectoire en conséquence.

Vous pouvez rencontrer le martin-pêcheur partout où les cours d'eau présentent des eaux riches en petits poissons, peu polluées et où il n'est pas trop dérangé. Ce petit oiseau aux couleurs chatoyantes niche le long des cours d'eau dans une galerie creusée dans une berge d'argile ou de limon.

En Wallonie, il fait partie des espèces « quasi menacées ». Il fait ainsi l'objet de mesures de conservation spéciale concernant son habitat, dans le but d'assurer sa survie et sa reproduction dans son aire de distribution.



Paul Van Damme

Le saviez-vous ? La technique de pêche du martin-pêcheur a été copiée par l'homme pour créer le Shinkansen, un train japonais à grande vitesse. Les chercheurs souhaitent que ce train puisse entrer dans un tunnel à 300km/h en perdant le moins possible de vitesse. C'est en construisant le nez du train qu'ils ont cherché si, dans la nature, un quelconque animal était confronté au même problème qu'eux. Ils ont alors pensé au martin-pêcheur et ont étudié sa technique de pêche. Le nez du train ressemble donc au bec de l'oiseau. Les résultats ont été impressionnants ! Le train était 10% plus rapide et a permis une économie d'électricité de 15%. Ce processus d'innovation et d'ingénierie s'inspirant de la nature se nomme le biomimétisme.

La dégradation ou l'aménagement des berges lui sont préjudiciables. Si le dérangement est trop important, le martin-pêcheur peut abandonner son site de nidification. C'est pourquoi, en période de nidification (de mars à juillet), il est important de limiter les perturbations comme le kayak, la pêche, les affuts, ...

Pour sa protection, il convient de mettre en place des mesures de gestion qui lui sont favorables. D'une manière générale, il est important de maintenir le caractère naturel des cours d'eau ainsi que le processus d'érosion naturelle des berges.

« Siiiiiiiiiii »... C'est encore lui ! Au loin, vous apercevez son plumage turquoise et orangé. Il se rapproche à grande vitesse par une succession de battements d'aile rapides. Cette fois, vous l'avez vu, vous avez rencontré Martin, ce petit pêcheur de nos rivières... »

Sources :

- « Le martin-pêcheur : population et habitat en Wallonie », Ministère de la Région Wallonne - Conservation de la nature
- « L'oiseau des Glaces », La Hulotte n°99, 2013
- <http://tpe-biomimetisme.1eres.over-blog.com/article-le-martin-pecheur-62862506.html>
- <https://www.oiseaux.net/oiseaux/martin-pecheur.d.europe.html>
- http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/a229_martin_pecheur.pdf?ID=13054
- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/alcedo-atthis.html?IDD=50334180&IDC=315>

Le cincle plongeur, cascadeur des rivières

Le cincle plongeur, appelé aussi merle d'eau, est un petit « lutin » des rivières : il saute de pierre en pierre, joue à cache-cache avec les flots. C'est un oiseau doté de capacités surprenantes : il peut nager et même marcher sous l'eau, grâce à la force du courant qui le plaque vers le fond. Son plumage comprimé, il se sert alors de ses ailes courtes pour avancer, et de sa queue comme gouvernail. Ses longues griffes peuvent lui être utiles pour s'agripper et même pour retourner des pierres afin d'y trouver des proies.

Cet oiseau, toujours dans l'eau mais jamais mouillé, doit cet avantage au temps qu'il passe plusieurs fois par jour à étanchéifier son plumage au moyen de sécrétions huileuses produites par une glande, particulièrement bien développée chez le cincle plongeur.

S'il porte si bien son nom, c'est parce qu'il est capable de plonger pour se nourrir et ce, même dans une eau très froide, voire sous la glace ainsi que dans des rivières en crue, aux eaux boueuses. Les rideaux des chutes d'eau ne lui font pas peur, il peut les traverser et réalise parfois même son nid derrière ces derniers.



Cet oiseau, de 20 centimètres de haut pour un poids variant de 45 à 75 grammes, est la muse des photographes naturalistes qui adorent l'observer discrètement derrière leur affût. Cependant, pour l'observer, il faut trouver un cours d'eau adéquat, car toutes les rivières n'ont pas la chance d'accueillir ce bel oiseau brun au plastron blanc. En effet, le cincle plongeur préfère les cours d'eau présentant des rives boisées, un débit rapide et une eau claire, un cours d'eau torrentueux. Il aime les endroits rocaillieux et prioritairement en altitude. Ayant des exigences, le cincle plongeur est un bon « bio-indicateur » pour les cours d'eau propres et bien oxygénés.

Son régime alimentaire est essentiellement constitué d'insectes, de larves, de petits crustacés et de mollusques. Il lui arrive même parfois d'ajouter à son menu des larves d'amphibiens tels les têtards, ou encore des œufs de poisson.

Les parades nuptiales du cincle plongeur sont dynamiques : le mâle et la femelle se poursuivent le long de la rivière



jusqu'à se retrouver l'un en face de l'autre. À ce moment, le mâle bombe le torse en se tenant bien droit sur ses pattes pour impressionner la femelle. Il pointe le bec vers le ciel, baisse les ailes et rabat la queue. La femelle l'imité et ils se saluent. Ils commencent alors à s'agiter, à se faire des révérences et parfois mêmes, ils se battent pour se réconcilier ensuite...

La nidification se fait durant le mois de mars ou avril. La femelle pond 4 à 6 œufs dans un nid situé près du cours d'eau, souvent même sous un pont. Le cincle plongeur peut partager son nid avec d'autres oiseaux comme la bergeronnette des ruisseaux.

Les oisillons sont nidicoles, c'est-à-dire qu'ils restent longtemps au nid, sous la protection de leurs parents (contrairement à d'autres espèces dites alors nidifuges). Les jeunes restent au nid pendant plus ou moins 3 semaines, puis décident tout doucement de s'aventurer sur le cours d'eau comme leurs parents. L'oisillon le plus audacieux plonge en premier. Ces oiseaux, plongeurs expérimentés, savent plonger et nager avant même de savoir voler !

En Wallonie, le cincle plongeur fait partie des espèces « non menacées ». Il n'a donc pas besoin d'une protection particulière. Cependant, l'installation de nichoirs peut être nécessaire pour aider cet oiseau à nicher plus facilement en raison de la détérioration des berges à certains endroits.

Lorsque vous irez vous balader, gardez l'œil ouvert. Il se peut que le petit prince des rivières soit présent et vous offre son plus beau spectacle.

Sources :

- <https://www.salamandre.org/recherche/?q=cincle+plongeur>
- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/TVB/131219_cincle_plongeur_juin2012.pdf
- <https://www.oiseaux.net/oiseaux/cincle.plongeur.html>
- <http://biofaune.canalblog.com/archives/2017/01/31/34872953.html>
- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/cinclus-cinclus.html?IDD=50334206&IDC=305>

Une nouvelle mare à Chaudfontaine

Cinq ans après la création d'une première mare dans le Parc Hauster à Chaudfontaine, puis de deux autres à Beau-fays et à Mehagne, le PCDN (Plant Communal du Développement de la Nature) de Chaudfontaine, aidé du Contrat de Rivière Vesdre, a réalisé une 4^e mare didactique, à côté de Source O Rama dans le Parc des Sources. Différentes étapes, réparties sur plusieurs jours, ont été nécessaires pour sa création.

Les ouvriers communaux ont commencé par creuser un trou à l'aide d'une pelleteuse. Ils lui ont donné une forme en « cacahuète », et ils ont profilé les différents niveaux de la mare. Ensuite, la coordinatrice du PCDN, accompagnée d'un ouvrier et de l'équipe du Contrat de Rivière, a continué de profiler la mare au moyen de pioches et de bêches.

Pour protéger la bâche imperméable à installer, plusieurs couches de protection ont d'abord été posées. Premièrement, un grillage « à poule », qui est destiné à empêcher toute perforation (rongeurs, racines, etc.) ; ensuite, du sable jaune, pour en faire disparaître les aspérités ; et finalement, un géotextile. La bâche imperméable, en caoutchouc EPDM (éthylène-propylène-diène monomère), un élastomère spécial, a recouvert le tout. Elle a été stabilisée à l'aide de gros cailloux de rivière.

La mare a ensuite été remplie d'eau au moyen d'une lance incendie. Pour finir, des aménagements comme des tas de bois ou des tas de cailloux ont été installés sur les



pourtours, pour accueillir la faune (amphibiens, insectes, etc). Enfin, une clôture en châtaignier a été installée autour de la mare pour la sécurité de tous.

Différents types de plantes doivent encore être installés sur le pourtour de la mare.

Cette mare a pu être créée grâce à un budget du PCDN de Chaudfontaine.

Le Contrat de Rivière Vesdre s'est quant à lui occupé de la location d'une tarière et a fourni différents outils et de la main d'œuvre. Un panneau didactique, fruit d'une collaboration PCDN / CRV, est en cours de réalisation.



InfoVESDRE - Ed. resp.: Christiane Orban-Jacquet, Présidente du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (Fl. Hauregard, S. Kupper, J. Stassart, C. Willemarck), sauf autre mention

CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine

Tél. : 04/361 35 33 - Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : [contratrivierevesdre](https://www.facebook.com/contratrivierevesdre) - Web : www.crvesdre.be



Le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :

